

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

IDENTITE

- Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance ;
- Copie du titre de séjour en cours de validité ou du récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour pour toutes les personnes majeures à loger, de nationalité étrangère qui ne sont pas ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération helvétique.

REVENU FISCAL DE REFERENCE

- Avis d'imposition ou de non imposition de l'avant-dernière année (N - 2) pour toutes les personnes à loger, y compris les avis d'imposition établis dans un autre Etat (documents traduits en français et revenus convertis en euros) ;
- Attestation du ministère des affaires étrangères de situation d'indigence pour les Français établis à l'étranger rentrés en France en situation d'indigence ;
- Justificatif des ressources perçues après la date de leur entrée sur le territoire français pour les titulaires d'une protection internationale accordée par l'OFPRA ou la CNDA.

LISTE DES PIÈCES COMPLEMENTAIRES

SITUATION FAMILIALE

- Copie du livret de famille ;
- Attestation d'enregistrement du PACS ;
- Certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines ;
- Extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ;
- Dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise pour les non salariés ;
- Notification de pension de retraite ou d'invalidité ;
- Avis de paiement des ASSEDIC ;
- Bulletin de la sécurité sociale de versement d'indemnités journalières ;
- Pensions alimentaires reçues : extrait de jugement ;
- Notification CAF/MSA des prestations sociales et familiales ;
- Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers.
- Copie de la carte d'étudiant ;
- Contrat de travail pour les apprentis.

LOGEMENT ACTUEL

- Bail et quittance ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ;
- Attestation d'hébergement de la personne ou de la structure qui héberge ;
- Attestation d'un travailleur social, d'une association pour les demandeurs sans domicile fixe ;
- Acte de propriété, plan de financement pour les demandeurs propriétaires de leur logement.

MOTIF DE VOTRE DEMANDE

- Attestation d'un travailleur social, d'une association ou autre document démontrant l'absence de logement ;
- Logement non décent, insalubre ou dangereux, impropre à l'habitation : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence ou l'insalubrité du logement, d'une attestation, de la CAF/MSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ;
- Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail ;
- Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux ;
- Ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou dépôt de plainte en cas de violences familiales ;
- Copie de la carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ;
- Certificat médical attestant de raisons de santé ;
- Attestation de dépôt de demande de regroupement familial ;
- Agrément pour les assistants maternels ou familiaux ;
- Attestation de l'employeur actuel ou futur en cas de mutation professionnelle ;
- Plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association.